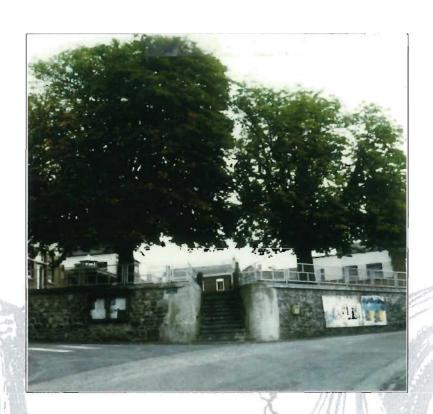


# COMMUNE DE SAINT REMY DU NORD Canton d'Hautmont



Programme d'étude Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

Décembre 1995

# SOMMARE



Processus d'une démarche	2
Territoire communal	4
Carte des paysages	5
Présentation de la commune	6
Programme de l'étude	8
L'approche globale	9
La connaissance des éléments	
d'identité de la commune	
La compréhension du fonctionnement	
du centre village	
L'approche sectorielle	10
La traversée du village par le Chemin	11
Départemental 959	
Les entrées du village	12
La place de la mairie	13
. Les abords du foyer rural	13
La place de l'église	14
Les abords de la future Maison de la	14
Solidarité	
. L'accueil du public en bord de	15
Sambre	
Ribliographie	17
Bibliographie	17

# Processus d'une démarche

#### Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce document programme pourra voir son travail s'organiser en 3 étapes.

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec l'ensemble des partenaires avant de clore chacune des étapes significatives : mairie, bureau d'études, animatrice de pays du Conseil Général, chargé d'études du C.A.U.E....

### 1 - Préliminaires.

La Commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., M.A.R.N.U., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- D.D.E. D.D.A. D.I.R.E.N. D.R.A.C....,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- D.V.I.,
- E.D.F.,
- **-** ...

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études passées et en cours sur sa commune.

# 2 - Mise en place d'une analyse approfondie et production de schémas de principe.

L'analyse se basera sur :

L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale : fêtes, sortie d'école, fin de semaine, etc...

Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines, paysagères et écologiques des lieux.

Les outils dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

Les informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

Ces éléments de base permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Commune, un ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés

à convaincre et associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

Le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "l'Ecole des Passemurailles" à destination des enfants des écoles.

# 3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'Avant-Projets Sommaires (A.P.S.).

Une fois les options d'aménagement validées par l'équipe municipale et les enveloppes financières estimées, maître d'ouvrage et maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité,
- 1'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

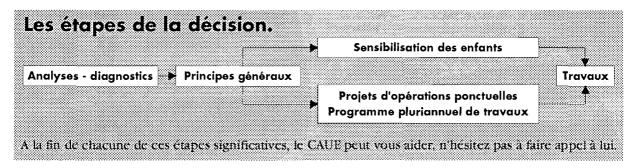
## Remarques:

L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexions en envisageant des alternatives (schémas, croquis, esquisses...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'esquisse chiffrée voire A.P.S. (Avant-Projet Sommaire) chiffré et concluront la phase d'étude.

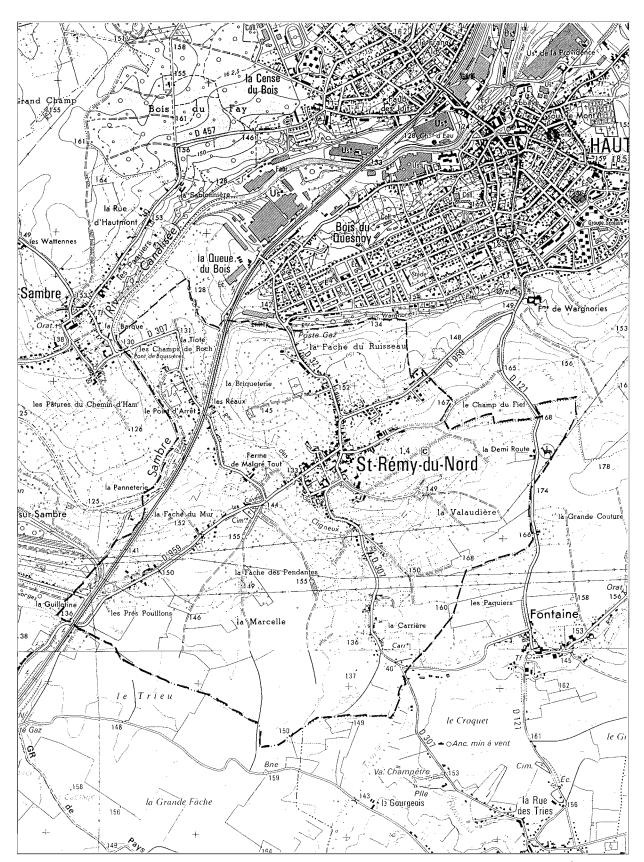
Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux, dès la fin de l'étude. Il sera alors demandé au maître d'œuvre d'en établir un Avant-Projet Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier en commission de subvention travaux du Conseil Général. L'établissement d'A.P.D. ne fait pas partie du présent contrat.

Les documents figurant dans l'étude prendront, dès l'approbation de celle-ci, une valeur contractuelle.

Le Conseil Général n'engagera sa participation financière que s'il reconnaît une filiation quantitative et qualitative entre les documents de la phase ETUDE, ceux de la phase TRAVAUX et la mise en œuvre. C'est pourquoi le C.A.U.E. recommande très fortement que les maîtres d'œuvre de l'étude participent activement à la réalisation des documents techniques précédant les travaux et à la conduite des opérations.

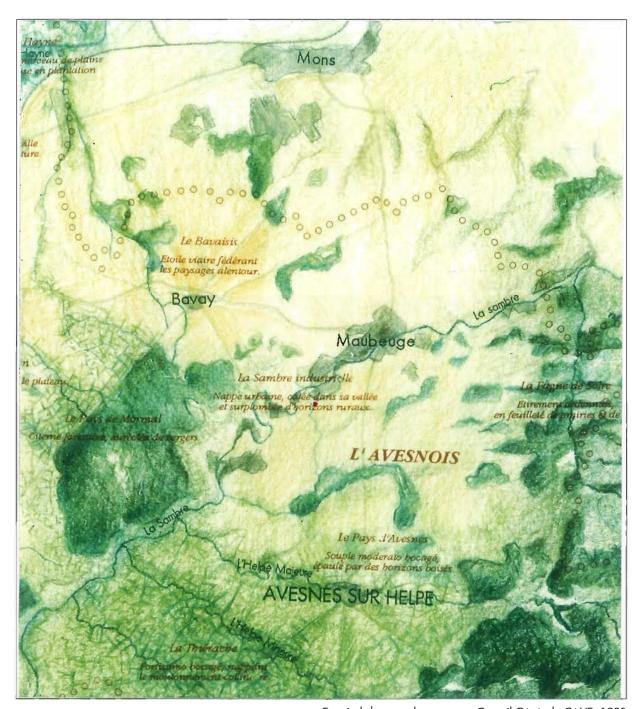


# Territoire communal



D'après carte I.G.N. au 1/25000ème

# Carte des paysages



Extrait de la carte des paysages Conseil Général - CAUE- 1993

# Présentation de la commune

Commune de l'Avesnois, Saint Rémy du Nord se présente comme un territoire situé à l'interface de plusieurs entités paysagères (cf étude Trame Verte) :

1 - Le long de la Sambre : entité paysagère de la Sambre industrielle.

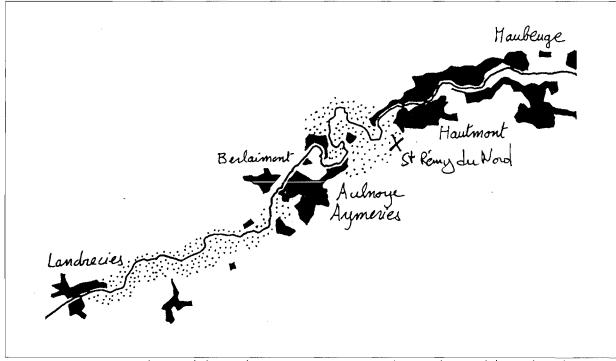
La rivière a constitué historiquement une succession de zones d'atterrissement et d'érosion. Sur les premières se sont développées les actuelles prairies humides, sur les secondes, aux versants abrupts, on observera des boisements et des herbages. Depuis le développement économique du XIXème siècle, ces paysages traditionnels ont été fortement transformés par l'implantation du bâti industriel et résidentiel.

2 - Le sud de la commune : entité paysagère du Bavaisis.

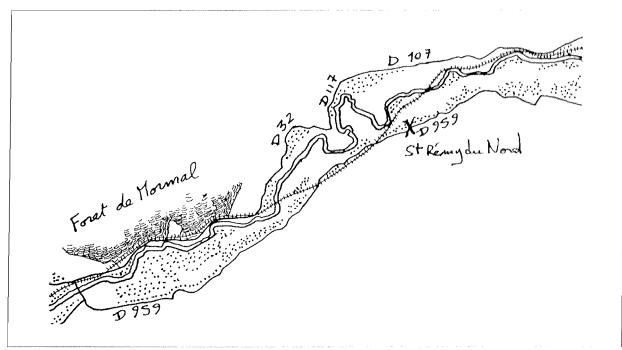
Il s'agit de la face rurale de Saint Rémy caractérisée par son bocage en fond de vallée et ses plateaux cultivés au réseau clairsemé de haies. Les vues lointaines "butent" sur l'entité du Pays d'Avesnes.

Saint Rémy du Nord, ceinturée par les agglomérations de Maubeuge et d'Aulnoye-Aymeries, se caractérise par une situation rurale en secteur péri-urbain. Aussi, elle subit une forte pression foncière ralentie toutefois aujourd'hui depuis la récession économique. La traversée de grandes infrastructures liées au développement des villes voisines marque et influence l'organisation villageoise. Il s'agit, en particulier, de :

- la Départementale 959, axe routier parallèle à la vallée,
- les lignes électriques de la centrale de Pont sur Sambre,
- la voie ferrée Creil-Jeumont,
- La Sambre comme axe de transport fluvial.



D'après Eléments de lecture des paysages, C.A.U.E. pour le Conseil Général du Nord, octobre 1993



D'après Eléments de lecture des paysages, C.A.U.E. pour le Conseil Général du Nord, octobre 1993

La région de la Sambre industrielle se cherche une nouvelle destinée. Placée au coeur de cette dynamique, la commune de Saint Rémy du Nord est ainsi concernée par diverses études de développement local et intercommunal :

- le contrat d'agglomération-contrat de ville,
- les actions engagées ou futures du Syndicat Intercommunal du Val de Sambre et de la nouvelle Communauté de Communes du Val de Sambre (charte de développement rural...),
- le contrat de rivière de la Sambre,
- l'aménagement foncier rural de la commune,
- le projet de charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

L'étude "Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie" aura l'ambition de compléter les études réalisées ou en cours en vue de leur mise en synergie.

# Programme de l'étude

Le programme est présenté sous deux aspects complémentaires et indissociables :

#### - l'approche globale:

Elle permet de circonscrire l'identité du village en révélant ses caractères et d'asseoir une stratégie d'aménagement objectivement replacée par rapport aux enjeux du territoire,

## - l'approche sectorielle :

Elle doit être réalisée en relation étroite avec la précédente. Elle expose les principes voire les propositions d'aménagement sur des sites d'enjeu communal particulièrement représentatifs et importants.

# L'approche globale

## La connaissance des éléments d'identité de la commune

Saint Rémy du Nord, en raison de sa proximité avec la ville et le maintien d'un environnement rural verdoyant, offre un cadre de vie de qualité. Cette situation rend la commune particulièrement attractive sur le plan de l'habitat. Il est ainsi indispensable de pouvoir maîtriser ce développement potentiel afin de conserver les caractéristiques initiales de qualité.

Dans le but d'aider la mise en place d'une réflexion globale sur l'urbanisation de la commune, l'étude "F.A.C.V." apportera sa contribution en :

- définissant les milieux et paysages ruraux et bâtis de la commune,
- hiérarchisant cet inventaire, notamment par la mise en valeur des formes les plus identitaires de la commune.

Ce document sera abondamment illustré et présentera également les éléments caractéristiques de chaque type recensé. Il pourrait constituer un préalable sérieux à l'élaboration d'un Plan d'Occupation des Sols sur la commune et apporter des solutions à l'intégration paysagère des futures extensions urbaines et industrielles.

# La compréhension du fonctionnement du centre village

En traversant Saint Rémy du Nord, il est particulièrement difficile de percevoir et localiser le centre du village. Cet état est, en particulier, le résultat de la substitution du centre ancien avec l'église par le centre administratif et culturel ( secteur mairie et foyer rural). Mais, plus encore, le C.D. 959, axe routier principal traversant la commune (6800 véhicules par jour), ne permet pas de le valoriser ni de le signaler.

Avant de définir des aménagements ponctuels d'amélioration de sa perception, il semble important de comprendre au préalable le fonctionnement socio-culturel et économique de ce centre. Cette analyse comprendra une phase descriptive (historique et actuelle) et évolutive (vue prospective). Elle devra être suivie d'une étape critique dans laquelle seront exposés les éventuels dysfonctionnements et les problèmes rencontrés.

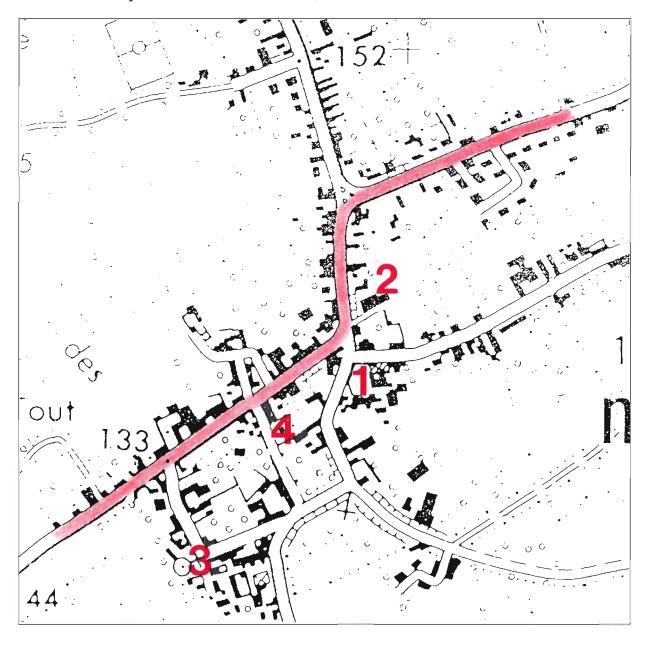
Sur cette base et en concertation avec le maître d'ouvrage, des schémas globaux d'organisation et de fonctionnement seront proposés. Ils s'appuieront sur la mise en valeur du patrimoine bâti, favoriseront les liaisons piétonnes et concerneront, en particulier, les relations entre les différents lieux publics : mairie, C.D.959, tennis, foyer rural, salle des sports, terrains communaux.

# L'approche sectorielle

Plusieurs secteurs semblent, aujourd'hui, devoir bénéficier d'une réflexion affinée pour permettre à l'équipe communale de déterminer ses choix d'aménagement.

#### Il s'agit de:

- la traversée du village par le Chemin Départemental 959 (1),
- les entrées du village (élément non recensé),
- la place de la mairie (1),
- les abords du foyer rural (2),
- la place de l'église (3),
- les abords de la future Maison de la Solidarité (4),
- l'accueil du public en bord de Sambre (élément non recensé).



# La traversée du village par le Chemin Départemental 959

Le Chemin Départemental 959 constitue l'axe routier principal de la commune. Celui-ci sera prochainement l'entrée du futur Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

Son impact sur la vie communale est fondamental. Son intérêt est d'autant plus important qu'il constitue une vitrine pour la commune. Ainsi, de l'appréciation que pourra avoir l'automobiliste qui la traverse dépend l'envie pour celui-ci de revenir, voire de rester.

L'aménagement de cette voie est donc primordial. Il devra être réfléchi sur l'ensemble du tronçon et d'une façon séquencée. L'objectif principal sera de développer une perception positive du village par la mise en valeur des éléments d'identité de celui-ci et la requalification de certains secteurs. Il s'agira, par exemple, d'améliorer :

- l'accroche avec le centre village (au niveau de la mairie et de la salle des sports),
- la perception de la vallée de la Sambre au niveau du futur rond-point (carrefour entre C.D. 321 et C.D. 959),
- la traversée du ruisseau des Cligneux,
- la vision de l'église et la perception du relief,

- ....



#### L'étude devra prendre en compte :

- le développement d'une urbanisation linéaire,
- la présence des commerces et leur desserte (café, restauration rapide notamment),
- l'installation éventuelle d'une Maison d'Accueil Rural pour Personnes âgées à la sortie du village (vers Maubeuge),
- les aménagements futurs de la voirie (C.D.959 et 307) et des terrains situés à proximité de l'entreprise A.R.F.,
- les aires de stationnement automobile des riverains,
- les problèmes de sécurité liés au trafic important de voitures et camions.

Un diagnostic de la qualité architecturale du bâti de front à rue permettra également d'orienter le parti d'aménagement.



#### Niveau d'étude pressenti:

Le maître d'œuvre de l'étude devra remettre :

- un plan des séquences de la route (par exemple au 1/5000ème),
- un schéma global d'amélioration des séquences sous forme de principes d'aménagement,
  - une estimation sommaire sur ratio des travaux à prévoir sur chacune des séquences,
  - une notice illustrée (photographies du site et de référence).

Selon les opportunités, certaines séquences pourront être approfondies et donner lieu à la réalisation d'esquisses chiffrées.

# Les entrées du village

"L'entrée de ville marque le passage d'un espace à un autre, de la campagne à la ville ou d'une ville à une autre. Elle détermine un territoire, dont la sensation d'appartenance est d'autant plus forte que ses limites sont franches et clairement définies. Telle la porte d'une maison, elle est d'autant plus accueillante si elle conjugue de réelles qualités fonctionnelles et esthétiques, en accord avec l'identité du site et les projets de développement ou de réaménagement souhaités par les responsables locaux".

Extrait de Route et Paysage, entrées d'agglomération. Fiches thématiques réalisées par le C.A.U.E., le Conseil Général et la D.D.E. de Seine et Marne.

De même, une entrée de ville ou de village ne doit pas être simplement un objet ou un équipement que l'on place au hasard sur l'axe d'arrivée de l'automobiliste mais plutôt un aménagement découlant d'une réflexion sur l'épaisseur du tracé et sur l'ensemble de sa longueur.

Les C.D.959 et 321 sont deux axes routiers particulièrement importants drainant un flux conséquent d'automobilistes. En parallèle avec la réflexion d'ensemble engagées sur le C.D.959, le maître d'oeuvre étudiera particulièrement les entrées du village vers Aulnoye-Aymeries et vers Maubeuge.

En prenant en compte les réalisations effectives et futures du quartier du Bois du Quesnoy à Hautmont (F.A.C.V. en cours) et sachant qu'une zone de loisirs intercommunale (avec Hautmont) devrait être aménagée près du ruisseau des Wargnories, le bureau d'étude réfléchira sur l'entrée du village au niveau du C.D.321.

#### Niveau d'étude pressenti:

La première phase de l'étude se conclura par la proposition de principes d'aménagement sur ces trois entrées. Après concertation avec l'équipe municipale, il sera réalisé des esquisses chiffrées.

# La place de la mairie

La place de la mairie se compose d'une aire de stationnement recouverte d'un enrobé noir et de deux remarquables marronniers. En adaptation à la topographie, un mur de soutènement construit en pierre la ceinture et crée une situation de surplomb de grande qualité sur la rue de la place.

Il apparaît qu'une réflexion sur la végétalisation de ce lieu pourrait être menée afin, en premier lieu, de garantir la pérennité des deux marronniers vraisemblablement menacés par un nappage trop important d'enrobé (état sanitaire incertain d'au moins l'un d'entre eux).

#### Niveau d'étude pressenti:

Le niveau d'étude dépendra du schéma global d'organisation du centre du village et de l'étude du C.D. 959. Ainsi, la prestation pourrait s'étendre de la simple recommandation à la réalisation d'un Avant-Projet-Sommaire (Remarque : un projet de place a déjà été élaboré par la D.D.E.). Un diagnostic de l'état de santé des arbres par une personne très compétente pourrait être demandé en parallèle.



# Les abords du foyer rural

En continuité avec la salle des sports, le foyer rural et son parking forment actuellement l'extrémité d'une impasse. Les terrains voisins ayant été rachetés par la commune, il est prévu de conforter ce site en tant qu'espace privilégié de développement culturel et d'affirmer son caractère de centralité.



La vocation du site, ainsi que son raccordement avec une voie menant au C.D.959 sont des opportunités restant à vérifier et à définir. Bien évidemment, cet enjeu est à rattacher au schéma d'organisation et de fonctionnement du centre prévu au chapitre "approche globale".

#### Niveau d'étude pressenti:

A partir du schéma global d'organisation du centre village, le maître d'œuvre étudiera la faisabilité du projet d'équipement des terrains situés aux abords du foyer rural (possibilité d'implantation de la M.A.R.P.A.?). Après concertation avec l'équipe municipale, il proposera des schémas d'intention, suivis de schémas d'organisation en terme urbanistique. Certains points pourront être étudiés jusqu'au niveau d' Avant-Projet-Sommaire chiffré.

# La place de l'église

L'église constitue le noyau originel du village. Située sur le versant de la vallée des Cligneux, elle est entourée par ordre de proximité par le parvis utilisé comme aire de stationnement, le presbytère, des fermes à l'architecture traditionnelle et l'école.

Sa partie occidentale, dirigée vers les prairies bocagères du long du ruisseau des Cligneux, apporte quant à elle une touche plus verdoyante.

Dans la continuité des travaux de restauration de l'église, une réflexion pourrait être menée d'une part, sur les possibilités de perception de la vallée à partir de cette position de belvédère et d'autre part, sur un aménagement du parvis de l'église, basé sur une présence moins affirmée des infrastructures électriques et de sa fonction d'aire de stationnement.



Parallèlement aux propositions d'aménagement du C.D. 959 en vue d'améliorer la perception de l'église depuis la route, l'étude pourra aborder la mise en lumière de cet édifice.



#### Niveau d'étude pressenti:

Un ensemble de recommandations sera donné sur la totalité de l'espace de la place. Des schémas de principe seront produits et soumis à discussion.



# Les abords de la future Maison de la Solidarité

Située dans la ruelle du Berger, cette maison communale de la fin du XIXème et du début du XXème siècles se trouve actuellement abandonnée. Ayant l'intention d'y créer une bibliothèque et un lieu de rencontre pour les associations et les jeunes, la commune doit engager prochainement des travaux de réhabilitation du bâti. En parallèle à cette restauration, la municipalité prévoit d'aménager le jardin en front à rue et de créer éventuellement une aire de stationnement.

Cette conception devra prendre en compte la qualité paysagère de l'enceinte de la parcelle et le caractère pittoresque de la ruelle. La localisation judicieuse du parking de desserte sera un élément primordial de la qualité de l'ensemble du secteur.

#### Niveau d'étude pressenti:

Il s'agira, dans un premier temps, de proposer en concertation avec le maître d'ouvrage des schémas d'organisation et de principe de cet espace. Ensuite, ce travail pourra se concrétiser par une esquisse suivie d'un Avant-Projet-Sommaire chiffré.

# L'accueil du public en bord de Sambre

Traversé par pas moins de cinq voies d'eau (ruisseaux des Cligneux, de Wargnories, des Prés à Forêt, de la Valaudière, Canal de la Sambre), le territoire de Saint Rémy du Nord se caractérise par l'omniprésence de l'eau. Proximité contraignante lorsque la Sambre inonde les terrains bas du lieu-dit "les champs" (un Plan d'Exposition aux Risques Inondations - P.E.R.I.- a été prescrit par la Préfecture), celle-ci peut être bénéfique dans le cas où elle sert de support pour la ballade dominicale le long de la Sambre ou la pratique de la pêche à la sortie du ruisseau des Cligneux. De plus, les zones humides sont souvent des lieux propices à l'épanouissement d'une faune et d'une flore diversifiées et souvent rares au niveau régional. La vallée de la Sambre en amont de Saint Rémy du Nord est pour cette raison répertoriée comme Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) par la Direction Régionale de l'Environnement.

Désirant favoriser la qualité d'accueil du public au niveau du secteur proche du Pont de Boussières le long de la Sambre, la municipalité aimerait réaliser en continuité et en complémentarité avec les aménagements de la commune voisine des équipements de loisirs et de détente.

#### Niveau d'étude pressenti:

Le bureau d'étude rapportera les points faibles et les points forts du site (environnement, possibilités actuelles et potentielles d'accueil, public concerné, mise en réseau avec d'autres équipements effectifs ou prévus...). Cette analyse servira de support à la définition d'un projet d'aménagement du secteur concerné en concordance avec son statut de zone à risque (P.E.R.I.) et d'intérêt biologique (Z.N.I.E.F.F.). Cette étude de faisabilité devra porter aussi bien sur l'achat et les aménagements potentiels que sur l'entretien qui en découlera.



# Bibliographie

Association pour l'Aménagement et le Développement de l'Avesnois, 1994 -Projet de charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois 58 p. + annexes - Espaces Naturel Régional - Région Nord Pas-de-Calais.

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement, 1993 - Eléments de lecture des paysages in "Trame Verte, politique du paysage, un outil de gestion intégrée du paysage" - Conseil Général du Nord, ed. 1995.

**Pierrard, A. -** Promenade dans la mémoire de l'Avesnois, tome 1, (le cadre de vie). Ed. des Beffrois, Dunkerque.

Hanot, A. et Pierrard, A., 1986 - Promenade dans la mémoire de l'Avesnois, tome 2, (d'Aibes à Maubeuge). ed. des Beffrois, Dunkerque.

Hanot, A. et Pierrard, A., 1989 - Promenade dans la mémoire de l'Avesnois, tome 3, (de Maubeuge à Willies), ed. des Beffrois, Dunkerque.

Mossay, J., 1959 - Ce que l'on peut voir en flànant dans l'arrondissement d'Avesnes, 171 p. - Imp. "l'Observateur". Avesnes-sur-Helpe.

Syndicat Mixte pour le Développement de la Thièrache, 1985 - Architectures rurales en Thièrache. 65 p. - Ed. C.A.U.E. du Nord - Lille

#### Equipe permanente attachée au secteur :

Architecte Fanny Frigout Ecologue Ahmed Rebaï Paysagiste Jean-Marc Le Moing Assistant d'étude Didier Escherich Secrétariat Monique Dhoedt

Ce document a été réalisé par

Jean Marc Le Moing Paysagiste

Vincent Levive Ecologue Monique Dhoedt Secrétaire Christophe Rouvres Assistant d'étude